



MAIRIE DE MONTPELLIER  
Direction Relations aux Publics  
Service Prest'O

1, place Georges Frêche  
34267 MONTPELLIER Cedex 2  
Tél. 04.34.88.78.98

**LEGENDE POUR LA CANTINE :**

- . Pas de réservation / Pas de présence (non facturé)
- X Présent avec réservation
- R Réservation sans présence
- N Présent sans réservation
- M Maladie (non facturé)
- F Restaurant fermé (non facturé)
- E Régularisation exceptionnelle (non facturé)
- S Sortie scolaire (non facturé)

# FACTURE PRESTO

**ADRESSE DE FACTURATION**

Date facture : **16/10/2019** ← **DATE D'ÉDITION DE LA FACTURE**  
Facture N° : **XXXXXXXXXX**

Quantité      Prix €      Total €

**NOM / PRÉNOM / ÉCOLE / CLASSE**

CANTINE du 01/09/2019 au 30/09/2019 ← **PÉRIODE FACTURÉE**

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
.	.	R	.	R	R	.	.	R	R	.	R	R	.	.	R	R	.	R	R	.	R	F	.	R	X	.	.	X	

(R) : Absent avec réservation, (F) : Restaurant fermé, (X) : Présent avec réservation

Repas      15      4,95 €      74,25 €

**NOM / PRÉNOM / ÉCOLE / CLASSE**

CANTINE du 01/09/2019 au 30/09/2019

D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	D	L
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
.	.	X	.	X	X	.	.	X	X	.	R	X	.	.	X	X	.	X	X	.	X	F	.	X	X	.	.	X	

(X) : Présent avec réservation, (R) : Absent avec réservation, (F) : Restaurant fermé

Repas      15      4,95 €      74,25 €

**Régularisation pour la famille**

du 01/09/2018 au 05/07/2019

Régularisation de l'année scolaire 2018/2019 du 01/09/2018 au 05/07/2019 -1      49,50 €      -49,50 €

**CRÉDIT DÉTENU PAR LA FAMILLE SUR LE COMPTE PREST'O, AU TITRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE PRÉCÉDENTE**

Cette facture s'élève à :      99,00 €

**Somme à payer :      99,00 €**

[Vous pouvez payer en ligne à partir du site de la ville à l'aide de votre identifiant et de votre mot de passe](#)

Votre identifiant est :      XXXXXXXX

**VOTRE IDENTIFIANT POUR VOUS CONNECTER SUR PRESTO.MONTPELLIER.FR**

**SI VOUS N'AVEZ JAMAIS EU DE MOT DE PASSE, UN MOT DE PASSE TEMPORAIRE EST INDIQUÉ SUR LA PREMIÈRE FACTURE**

En votre aimable règlement avant la date d'échéance : **15/11/2019**

Coupon à joindre à votre règlement par chèque

<p>Facture N° : <b>XXXXXXXXXX</b> <b>NOM / PRÉNOM DU RESPONSABLE DU PAIEMENT</b> Référence individu : <b>XXXXXX</b>  Montant TTC :      <b>99,00 €</b></p>	<p>Règlement : <b>Par internet</b> : sur presto.montpellier.fr <b>Par courrier</b> : Par chèque à l'ordre du service Prest'O Hôtel de Ville Service Prest'O, 1, place Georges Frêche 34267 Montpellier Cedex 2 <b>Au guichet</b> : Prest'O du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, le jeudi de 10h à 19h par chèque, carte bancaire et espèce. Tel: 04 34 88 78 98 <b>Dans les Mairies de proximité</b> : Mosson, Tastavin, François Villon et Aubes-Pompignane uniquement par chèque à l'ordre de Prest'O ou par carte bancaire.</p>
--	---